

Lancé le 1^{er} juillet dernier par le [DEPARTEMENT DES ARDENNES](#) / T : 03.24.35.56.04, le dispositif *Evadez-vous dans les Ardennes* est prolongé jusqu'au 31/12. Objectif : continuer de soutenir le secteur du tourisme en incitant les vacanciers et Ardennais à (re)découvrir le territoire. Pour rappel, depuis cet été le Département a lancé un dispositif qui consiste à prendre en charge jusqu'à 50% du coût d'un séjour dans le 08. Nuitées, restaurants, activités de loisirs, ou achats de produits locaux (sur la plateforme e-commerce mescoursesenardenne.com), des dizaines de possibilités sont offertes pour composer un séjour plaisir et nature. **A ce jour, près de 3.400 demandes de remboursement sont enregistrées et bénéficient d'un coup de pouce du CD08. www.ardennes.fr**